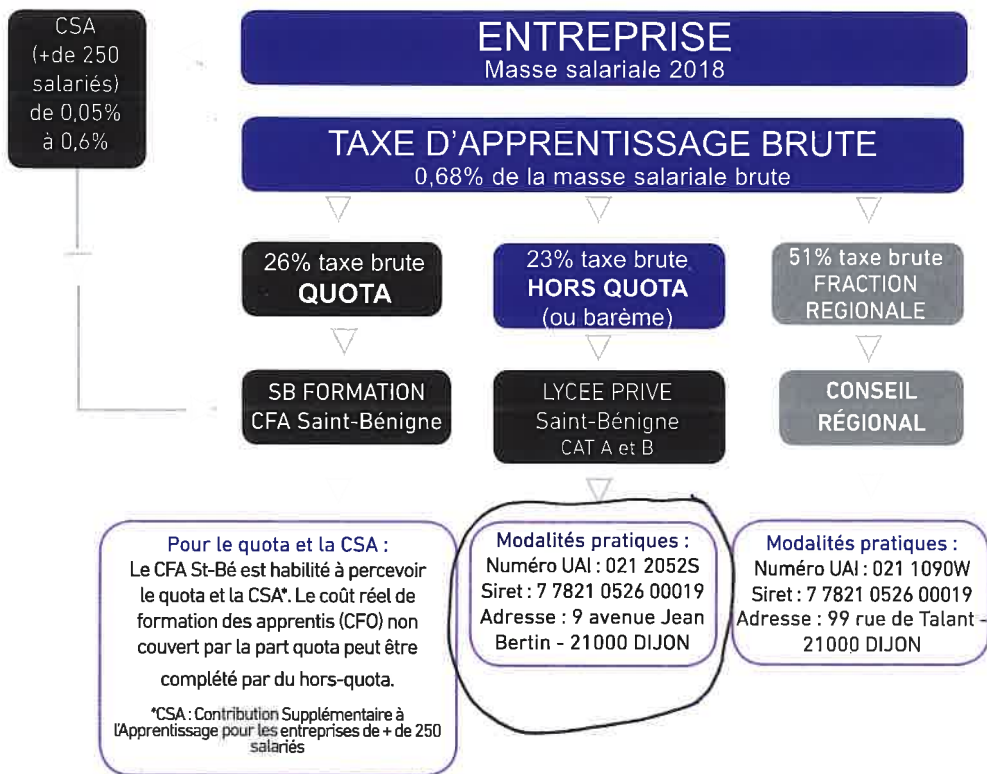


COMMENT VERSER LA TAXE ?

Hors Alsace-Moselle



Date limite de versement : 28 février 2019

Vous pouvez effectuer votre versement auprès de l'organisme collecteur de votre choix en lui précisant votre vœu d'affectation : CFA Saint-Bénigne et/ou Lycée privé Saint-Bénigne.